



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Cession du terrain cadastré BC n° 790 au groupement d'employeurs ACTISS**

DEL-2021-046

**Numéro de la délibération :** 2021/046

**Nomenclature ACTES :** Domaine et patrimoine, aliénations

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 15/03/2021

**Date de convocation du conseil :** 09/03/2021

**Date d'affichage de la convocation :** 09/03/2021

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Alice CONAN

**Étaient présents :** M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

**Était représenté :** M. GUILLEMOT Michel par M. Paul LE GUERNIC

## **Cession du terrain cadastré BC n° 790 au groupement d'employeurs ACTISS**

### **Rapport de François-Denis MOUHAOU**

La commune est propriétaire du terrain cadastré section BC n° 790, qui constituait avant son acquisition par la commune, le terrain accueillant l'ex bar Chez Nous. Le groupement d'employeurs ACTISS, issu de la fusion des groupements d'employeurs ACTIVY de Pontivy et TISSERENT de Loudéac, propose d'acheter le terrain qui présente une surface de 384 m<sup>2</sup> au prix de 60 € le m<sup>2</sup>, soit au prix total de 23 040 €.

La nouvelle association souhaite y construire ses nouveaux bureaux. Cinq bureaux sont prévus pour la structure qui emploie cinquante-cinq personnes. Les voitures de l'équipe seront garées sur l'arrière du bâtiment afin d'éviter de monopoliser des places sur la voie publique. Le bâtiment aura une salle de réunion de 90 m<sup>2</sup> qui pourra accueillir entre quarante et cinquante personnes, tant salariés qu'entrepreneurs.

#### **Nous vous proposons :**

- D'accepter la cession du terrain cadastré BC n° 790 de 384 m<sup>2</sup> au prix de 60 € le m<sup>2</sup>, soit au prix total de 23 040 €, au groupement d'employeurs ACTISS.
- D'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 16 mars 2021**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**